

Permanences

Mairie

Lundi 14h-18h

Mercredi 14h-18h

03.84.91.31.59

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

fleurey.fr

*Journal de la
commune de
Fleurey lès Faverney*

L'édito du Maire

Lors des cérémonies au monument, depuis des décennies, nous exerçons notre devoir de mémoire et nous mettons en valeur ceux qui ont sauvé notre patrie et notre liberté. Nous honorons le dévouement.

Au travers de cet épisode incroyable nous prenons conscience que, parmi nous et autour de nous, des personnels soignants, des commerçants ou des employés de commerce, et d'autres encore s'exposent au quotidien pour assurer notre approvisionnement et notre sécurité.

Les premiers gestes à faire pour les remercier sont d'appliquer scrupuleusement le respect des consignes.

Si cette période difficile nous oblige pour l'instant à nous replier sur nous-mêmes, je fais le vœu qu'une fois l'épidémie passée et surmontée, nous puissions avoir davantage de plaisir à nous retrouver, échanger, dialoguer et partager.

Restez chez vous et prenez soin de vous.

Bien amicalement,

Votre maire,
Franck TISSERAND

Contacts pendant cette crise sanitaire

La mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Une permanence téléphonique est assurée les lundis et mercredis de 14h à 17h : 03.84.91.31.59

Les mails sont relevés et traités quotidiennement :

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Pour tout sujet important, vous pouvez joindre le maire ou les adjoints :

F.TISSERAND : 06.78.12.16.85

P.CAMUS : 06.86.82.07.58

P.RENAULT : 06.86.01.00.09

JP PORCHEROT 07.71.17.36.68

Résultat des élections

231 personnes sont venues voter, soit 62% de participation.
D'habitude, les municipales à Fleurey rassemblent plutôt 85% des électeurs. On comprend très bien les raisons de ceux qui ont préféré ne pas venir.

7 bulletins nuls, soit 224 suffrages exprimés.

Majorité à 113 voix.

Toute la liste est élue au premier tour, avec le nombre de voix suivant, et la proportion de suffrages exprimés :

	CAMUS Laurent :	186	83,03%
	CAMUS Pascal :	173	77,23%
<hr/> <i>"L'élection du maire et des adjoints ajournée en raison de la crise sanitaire."</i>	FARBER Vanessa :	186	83,03%
	FAUCOGNEY Eric :	184	82,14%
	JACQUES Lydia :	159	70,98%
	MATHIEU Céline :	170	75,89%
	NORMAND Camille :	198	88,39%
	PORCHEROT Jean Paul :	181	80,80%
	POUGEUX Aline :	158	70,53%
	RENAULT Patrick :	177	79,01%
	TISSERAND Franck :	184	82,14%

Le programme est très chargé pour les 6 prochaines années. Nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés. Quel qu'ait été votre choix lors de ces élections, nous vous invitons à nous rejoindre pour construire ensemble le village moderne et agréable que nous souhaitons tous.

La première séance du nouveau conseil municipal, qui doit procéder à l'élection du maire et des adjoints, et fixer les délégations, est reportée pour cause de confinement.

L'ancienne équipe est par conséquent toujours active, elle gèrera le strict nécessaire.

Bien vivre le confinement

Vie... sociale...

Il est indispensable de respecter les consignes de confinement au maximum. Rencontrer le moins de personnes possible et si c'est le cas rester à distance respectable. Limiter ses déplacements le plus possible. Ne pas visiter fréquemment les parents, ne pas se retrouver entre amis.

Le principe général étant d'éviter au maximum tout contact avec d'autres personnes. Vous pouvez vous occuper dans votre périmètre, votre jardin si vous en avez un.

S'inquiéter de vos voisins : Sont-ils seuls ? Ont-ils des moyens de s'approvisionner ?

Si vos voisins font partie de ceux qui travaillent, s'inquiéter de leurs horaires, de leur besoin de repos. Parlez avec eux pour savoir.

Courses, privilégiez la proximité...

Nous avons un petit commerce, faisons-le tourner. Notre boulanger s'engage à rester ouvert. Toutes les mesures de protection sont prises. Faisons aussi honneur aux pâtisseries qui remontent le moral !

Dès vendredi 27 mars et chaque vendredi, le boulanger va confectionner des pizzas. Vous pourrez même commander et réserver.

Le numéro du boulanger : 06.77.87.51.23

La boulangerie fait le lien entre nous sur plusieurs sujets :

- Des attestations vierges y sont disponibles pour ceux qui n'ont pas de quoi imprimer.
- Des rouleaux de sacs à biodéchets y ont été déposés.



*un grand merci à
Théo et à toute son
équipe.*

Bien vivre le confinement, suite..

Vos déchets...

Les personnels de collecte font partie des courageux invisibles qui assurent la continuité du service public et le maintien de bonnes conditions sanitaires. *J'ai une pensée affectueuse pour eux aussi.*

Toutes les collectes sont maintenues sans aucune perturbation.

Les déchèteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

L'occasion pour nous de trier encore plus et mieux.

Quelques rappels :

- ✓ tous les emballages et papiers se trient
- ✓ tout est en vrac, rien en sac, rien d'imbriqué
- ✓ on stocke les gros cartons pour la déchèterie

Les ordures ménagères se trouvent dans des sacs poubelles noirs fermés.

La collecte des biodéchets est maintenue. *Pensez cependant à emmener avec vous un produit désinfectant pour les poignées de la trappe, et lavez vos mains avant et après.*

Les points d'apport volontaire pour le verre sont toujours opérationnels : mêmes consignes d'hygiène que pour les biodéchets.

Véhicules électriques

Le service est maintenu **pour les personnes qui n'ont pas d'autres choix et pour des sorties de première nécessité.**

Pensez à désinfecter le volant, les boucles de ceintures, les poignées de porte et le tableau de bord avant et après utilisation.

*"N'oubliez pas un geste simple, **LAVEZ VOUS LES MAINS !**"*

Attention à vos mails !

Les pirates voient dans cette pandémie une excellente occasion de faire de bonnes affaires.

De la même manière qu'ils tirent parti du "Cyber Monday" ou du "Black Monday", ils profitent de la situation pour promouvoir leurs "services". Les hackers utilisent par exemple des codes de réduction du style "COVID19" et "coronavirus" pour proposer leurs services, qui prennent en fait souvent la forme de maliciels ou d'outils d'exploitation de vulnérabilités.

Cyber-hygiène

Comment rester vigilant en ligne en cette période de confinement ?

Voici les trois conseils de Check Point :

- Faites toujours preuve de prudence avec des courriels et des fichiers qui émanent d'expéditeurs inconnus, en particulier s'ils comportent une offre ou réduction spéciale.
- N'ouvrez pas de fichiers inconnus et ne cliquez pas sur des liens inclus dans des courriels
- N'achetez que des produits qui proviennent de sources authentiques.



Ne cliquez en aucun cas sur des offres spéciales contenues dans des courriels. Utilisez plutôt Google afin de rechercher le lien qui vous mènera au site Internet du vendeur que vous désirez solliciter.

Source www.rtbf.be

Dans un autre domaine, des pirates ont créé une application smartphone Android permettant de suivre la propagation du COVID-19.

COVID-19 Tracker n'est pas disponible sur Google Play store mais en ces temps où l'on veut avoir de l'information sur cette pandémie, on peut vouloir installer cette application. Une fois installé, ce logiciel verrouille votre téléphone et réclame une rançon en échange d'un code qui redonnerait accès au téléphone.

Travaux sur le réseau d'eau potable

Pendant ce temps, le travail continue... La mini pelle d'occasion acquise par la commune s'amortit très vite !

4 fuites ont été identifiées sur le réseau.

- ✓ Une dans la grand' rue sur un branchement en plomb. L'employé municipal a refait le branchement et amélioré la desserte.
- ✓ Une seconde fuite d'importance est réparée rue de la Croix Pommerode : un tuyau de branchement en polyéthylène de 32mm fendu. (environ 10m³/jour)
- ✓ Une troisième fuite est traitée rue Durget, sur canalisation.
- ✓ Une quatrième derrière le monument, sur un branchement.

Merci à Fabrice Debouche, notre employé communal, qui réalise en ce moment beaucoup de travaux d'importance avec notre mini pelle :

La reprise du fossé route du tram constituait déjà un chantier important, très bien maîtrisé.

Son savoir-faire sur le réseau d'eau est à contribution. Les fuites sont réparées rapidement et dans les règles de l'art.

Il est présent malgré les circonstances.

Tonte et mauvaises herbes

Comme vous pouvez le deviner, cette activité n'est pas en ce moment dans les priorités de la commune.

Ceux qui le peuvent et le souhaitent peuvent entretenir les espaces verts ou désherber autour de chez eux, à condition d'éviter toute promiscuité.

"4 fuites d'eau réparées sur notre réseau"



En cette période de confinement, peut-on, ce 24 mars :

- **Peut-on se promener en voiture ?**

Il est possible d'utiliser sa voiture dans le cadre des 5 motifs prévus par le gouvernement. Il semble cependant difficile de justifier une sortie en voiture, ou à moto, simplement pour s'aérer l'esprit par exemple.

- **Peut-on faire le plein d'essence ou réparer sa voiture ?**

Les stations-service et les garagistes restent ouvertes malgré le confinement. Ces services sont en effet indispensables aux personnels de santé ainsi qu'aux forces de l'ordre. Il vous est donc toujours possible d'aller faire le plein ou de faire réparer votre véhicule mais uniquement s'il s'agit d'un besoin urgent.

- **Peut-on prendre un taxi ?**

Bien que les taxis et les VTC sont toujours en activité durant la période de confinement, ils ne souhaitent répondre qu'aux demandes vitales. Ils restent en activité en particulier pour prendre en charge les personnels de santé n'ayant pas d'autres moyens de se déplacer.

- **Peut-on sortir pour promener son animal de compagnie ?**

Oui, il faut tout de même veiller à effectuer des sorties courtes, en termes de distance et de durée, de ne pas croiser d'autres personnes de trop près.

- **Peut-on aller chez le vétérinaire ?**

Les vétérinaires sont toujours ouverts durant cette période de confinement. Ils n'assurent toutefois que les soins urgents ou essentiels ainsi que les suivis. Les soins non prioritaires comme les vaccinations ou les stérilisations sont eux annulés.

- **Peut-on faire du sport en extérieur accompagné ?**

Il est clairement interdit de se réunir pour effectuer des activités sportives en groupe, aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Le gouvernement indique que : "l'activité physique individuelle est autorisée à proximité du domicile, dans le respect des gestes barrières et en évitant tout rassemblement". Il est cependant autorisé de sortir pour faire du sport avec les personnes avec qui vous êtes confinés.

- **Peut-on faire ses courses accompagné ?**

Oui, il est possible de sortir faire ses courses accompagné mais uniquement par les personnes qui partagent le même espace de confinement. Comme pour toute sortie seul ou accompagné, il est important de respecter les gestes barrières.

- **Peut-on sortir dans son jardin ?**

Il est bien entendu autorisé de profiter de son jardin, terrasse ou balcon durant le confinement, à condition de le faire seul ou avec les personnes avec qui vous êtes confinés.

- **Peut-on organiser une fête chez soi, avec ses voisins notamment ?**

La réponse est clairement non. Tout rassemblement est prohibé, y compris à l'intérieur de son domicile ou avec ses voisins.

- **Peut-on commander et se faire livrer à manger ?**

Oui, le gouvernement a précisé que malgré la fermeture des restaurants et des bars : « les activités de vente à emporter et de livraison sont maintenues dans les restaurants et débits de boissons, avec la recommandation d'éviter tout contact ». Il convient tout de même de prendre ses précautions au moment de la livraison, d'effectuer les gestes barrières pour sa propre sécurité ainsi que pour celle du livreur.

- **Peut-on se faire livrer si on effectue des achats en ligne ?**

Les services de livraisons resteront ouverts durant le confinement mais les points relais seront en revanche fermés. L'ensemble des entreprises assureront les livraisons uniquement à domicile. Il convient cependant de prendre toutes les mesures de protection au moment de la livraison et d'adopter les mesures barrières pour sa propre sécurité et celle du livreur.

- **Doit-on sortir avec un masque ?**

Il n'est pas recommandé de porter un masque pour vos sorties si vous n'êtes pas malade. Le respect des mesures barrières est à prioriser selon les autorités, la plupart des masques ne garantissant pas une protection face au virus.

- **Peut-on déménager pendant le confinement ?**

Non, le déménagement ne fait en effet pas partie des motifs prévus par le gouvernement. La chambre syndicale du déménagement à conseiller à toutes les entreprises du secteur de cesser leur activité. La meilleure solution est de trouver un accord avec votre propriétaire pour le repousser. Si cet accord n'est pas possible, sachez tout de même que le gouvernement a annoncé le prolongement de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai. Aucune expulsion n'est donc possible avant cette date.

- **Peut-on faire appel à un plombier, un électricien, etc... ?**

Il est encore possible de faire appel à un plombier, électricien ou autre type d'artisan mais uniquement pour des interventions urgentes. Le ministère a indiqué que les chantiers non urgents seraient reportés. Pour ceux qui ne relèvent pas d'une urgence, les magasins de bricolage font partie des commerces autorisés à ouvrir.

- **Peut-on se déplacer pour assurer la garde alternée de ses enfants ?**

Oui, il est possible de sortir pour aller chercher ses enfants dans le cadre de la garde alternée. Cela fait partie des 5 motifs indiqués comme étant valable par le gouvernement. Il faudra toutefois vous munir d'une attestation sur l'honneur.

- **Peut-on emmener ses enfants chez leurs grands-parents ?**

Non, en raison de la fragilité des personnes âgées face au virus et du fait que les enfants sont un vecteur important de transmission, il est fortement recommandé de ne pas les mettre en contact durant le confinement.

- **Peut-on se rendre à un enterrement ?**

Non, il est interdit de se rendre à un enterrement. Édouard Philippe a tenu à le rappeler le mardi 17 mars : "Nous devons au maximum limiter les déplacements et même dans cette circonstance, et j'ai bien conscience de dire quelque chose d'une très grande dureté, nous ne devons pas déroger à la règle qui a été fixée". Jusqu'à nouvel ordre les inhumations et crémations doivent se limiter au tout premier cercle familial.